

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 18 (1930)

Heft: 333

Rubrik: Le Congrès de Vienne : (Conseil international des femmes) : [1ère partie]

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quinzaine... de Vacances

Il faut le confesser: la Rédaction du Mouvement a fait l'école buissonnière.

Le temps était si beau, les matinées de juin si rayonnantes, la capitale si animée, si brillante, les musées, les théâtres et les palais offraient encore tant de richesses artistiques, tant d'évocations historiques, alors que, dans les vallonnements du Wiener Wald, les sureaux embaumaient l'air autour de la fontaine de Schubert, et qu'il semblait entendre chanter la caille de la Symphonie pastorale dans les prairies diaprées de campanules où a erré Beethoven, — si bien que, une fois les séances du Congrès du Conseil International des Femmes terminées, et au lieu de reprendre sagement le chemin du retour, la Rédactrice se laissa entraîner à flâner au milieu de tant de souvenirs. Puis, lorsqu'elle monta dans le train, comment résister à l'attrait de Salzbourg, qui lui offrait au passage la silhouette crénelée de sa forteresse, les domes de ses églises, la musique de ses cloches, le charme discret et évocateur de la maison où vécut Mozart enfant, comme la poésie de son vieux cimetière fleuri d'iris, les paysages verdoyants de ses lacs, et les lointains bleutés de ses montagnes? Et se trouvant ainsi à deux heures d'express de Munich, comment renoncer à l'appel des vieux maîtres de la Pinacothèque, aux Apôtres de Dürer, aux représentations du Ring wagnérien, aux souvenirs historiques des palais et des châteaux bavarois?... Si bien qu'ayant ainsi, d'heure en heure et de jour en jour, allongé son absence, la rédactrice a été brusquement ramenée à la conscience de sa tâche d'informatrice en se trouvant tout à coup devant une pile de journaux à dépouiller, de lettres à lire, d'informations à contrôler, de nouvelles à relater, non pas seulement quant au Congrès de Vienne, mais sur une foule d'Assemblées, de séances, de discours, d'événements, qui, tous, touchent peu ou prou à notre mouvement: et les réunions à Genève, au début de ce mois, de l'Union des Associations pour la S.d.N., auxquelles ont participé des femmes, et où ont été discutées des questions nous intéressant; et la Conférence Internationale du Travail, qui est en pleine session au moment où ces lignes sont écrites, à laquelle prennent part treize femmes déléguées et conseillères techniques, et dont l'ordre du jour, qui touche à la durée du travail des employés, tient à cœur, à tant de femmes gagnant péniblement leur vie, et à nous aussi par conséquent; et l'Open Door International, qui a choisi ce moment précis de la session de la Conférence pour venir discuter à Genève les problèmes sur lesquels se divisent les écoles féministes; et la réunion à Zurich, l'autre semaine, des déléguées des Frauenzentrale et des Unions de Femmes de toute la Suisse; et à Zurich encore, l'exposition de la « Zika », qui ne peut laisser indifférentes les maîtresses de maison et les ménagères; et des Assemblées générales d'Associations féminines suisses en perspective pour ce mois de juin; et la discussion, puis la votation, au Conseil National, de ce fameux projet de loi sur l'assurance-vieillesse, qui a tant préoccupé nos Sociétés féminines; et la loi sur la création d'une tutelle officielle à Genève; et nous en oublions certainement dans la hâte du retour... Beethoven et Mozart, Cavalier à la Rose et Maîtres Chanteurs, Rubens et Velasquez, jardins du Belvédère et parcs de Schoenbrunn ou de Nymphenbourg, que vous êtes loin!...

— Que nos lecteurs d'abord excusent notre retard à faire paraître ce numéro, pour lequel nous avons fait toute diligence, et que suivra un autre numéro, à la date accoutumée et réglementaire de sa parution, la semaine prochaine. Puis, qu'ils nous fassent confiance pour les renseigner, au plus vite et au mieux sur tous les événements saillants de ces semaines, et notamment sur le Congrès de Vienne, sur lequel nous publions aujourd'hui déjà un premier article. Et enfin, qu'ils veuillent bien s'imaginer, à travers ces lignes, avoir, eux aussi, respiré l'odeur des cythres de la campagne viennoise, et subissant ainsi la légère griserie d'une valse entraînante, qu'ils pardonnent à leur rédactrice le péché vénial d'une école buissonnière de huit jours... Une fois n'est pas coutume, et nous ne recommencerons pas de sitôt... hélas!

E. Gd.

Le Congrès de Vienne

(Conseil International des Femmes)

I. Le travail des Commissions

Rendre compte du travail des Commissions est, somme toute, la tâche la plus facile, car c'est naturellement au sein des Commissions qu'il s'effectue le plus de besogne. C'est là aussi que se rencontrent les spécialistes des différents pays, et que, dans ces cercles restreints, il est possible de travailler de façon plus approfondie qu'en séances plénières. Il est seulement dommage que, pour différents motifs, tous les pays ne puissent pas déléguer à ces réunions de Commissions de véritables experts des questions traitées; et il est également dommage qu'en raison des grandes distances à parcourir, tous ne puissent pas envoyer des délégations complètes, et que chacun d'entre eux ne soit pas par conséquent représenté dans chaque Commission. Toutefois, il est un peu honteux pour nous autres Européennes que des déléguées viennent toujours plus nombreuses d'Australie, de Nouvelle-Zélande, des États-Unis, de l'Amérique du Sud, de l'Afrique du Sud et de la Palestine, alors que nous avons tant de peine à nous décider à visiter un autre continent! La Suisse a été, comme il fallait s'y attendre, bien représentée au Congrès de Vienne: nous étions 10 déléguées, accompagnées d'environ 8 remplaçantes.

En tentant ici de rendre compte des travaux des Commissions, nous nous attacherons surtout à ceux de la Commission pour la paix et la S.d.N., et à ceux de la Commission pour l'égalité de la morale, celle qui signe ces lignes étant spécialement déléguée à ces séances.

La paix et la S.d.N.! L'une des plus importantes Commissions du C.I.F., dont le travail consiste essentiellement à appuyer l'activité de la S.d.N. en exprimant la volonté des femmes de toutes les nations, et, comme l'a si bien relevé Dr. Luders à l'une des séances, à se trouver toujours d'une étape plus en avant que la S.d.N., qui, étant composée de délégués de gouvernements, est de ce fait plus entravée dans son action que nous autres femmes, qui ne représentons point encore de gouvernements. Une autre tâche de cette Commission consiste aussi à fortifier dans les différents pays l'esprit de paix, et à faire connaître les buts de la S.d.N. Des résolutions avaient été présentées, dont le texte trop général et très prudent, a été précisé, sur la proposition de Dr. Luders; nous ne pouvons, faute de place, donner ici ce texte *in extenso*, et nous nous bornons à en indiquer l'essentiel. La Résolution No 35, par exemple, demande qu'un système de règlement pacifique de tous les conflits soit créé, qui ne comporte aucune lacune, le Pacte de la S.d.N. laissant encore, comme on le sait, quelques portes de derrière entr'ouvertes pour des cas de guerre. Le C.I.F. déclare soutenir le projet élaboré par la IX^{me} Assemblée en faveur du règlement pacifique des différends internationaux (Résolution 35), et exprime l'espoir que, comme premier résultat de la Conférence de Londres sur le désarmement naval, de nouvelles conventions pourront bientôt être conclues, qui rendront possible une limitation générale des armements navals dans le plus court délai (Résolution 36). Il engage aussi ses Conseils nationaux, et avec eux les femmes du monde entier, à mener une propagande systématique, par laquelle une politique de paix pourra être suivie conformément au Pacte de la S.d.N. — La Résolution suivante nous paraît aussi très importante (No 40): Le C.I.F. invite les Conseils nationaux à étudier les Conventions de la S.d.N. et du B.I.T. en vue de leur adaptation à leurs pays respectifs, à travailler à leur ratification et à leur application, et engage les Conseils nationaux à agir auprès de leurs gouvernements respectifs, afin que ceux-ci appliquent loyalement en paroles comme en actes les conventions qu'ils ont signées. Pour répandre encore l'idée de paix, il faut déjà commencer auprès de la jeunesse, et la Commission demande que l'éducation de l'enfance se fasse dans un esprit de compréhension internationale, exprimant dans cette Résolution (No 38) des idées que l'active présidente de la Commission d'éducation de l'Association suisse pour la S.d.N., M^{lle} Somazzi, et ses collabo-

rateurs, ont déjà mises en pratique chez nous. Enfin, la Commission de la Paix soutient l'idée d'une Journée internationale de la paix, qui sera célébrée chaque année.

La Commission pour l'égalité de la morale et pour la lutte contre la traite des femmes avait un vaste champ d'activité devant elle. Alors qu'il y a cinq ans, au Congrès de Washington, les Conseils nationaux avaient été encore engagés à agir auprès de leurs gouvernements pour obtenir la ratification de la Convention de 1921 (la traite des femmes est punissable quand la femme est âgée de moins de 21 ans), maintenant il leur a été demandé d'agir pour que les gouvernements suppriment dans les législations nationales une limite d'âge, et que la traite soit déclarée un délit en elle-même. Nous sommes heureuses de pouvoir rappeler ici que la Suisse est le seul pays qui ait déjà réalisé ce progrès. Une autre question importante est celle du rapatriement des prostituées expulsées, et de l'aide à leur apporter pour qu'elles puissent mener une vie régulière; puis celle de la police féminine, et une résolution a été votée pour laquelle il est demandé à la S. d. N. d'agir auprès des pays qui ne possèdent pas encore cette organisation si utile, pour qu'ils l'introduisent au plus vite. La Commission s'est également occupée de la question de la morale publique dans les ports de mer: une surveillance active doit être exercée spécialement dans les pays où a été abolie la réglementation de la prostitution, pour que, sous prétexte d'hygiène, ne soient pas introduites ou réintroduites des mesures sanitaires s'appliquant seulement aux femmes. Que la suppression de la réglementation n'augmente pas le nombre des prostituées, mais au contraire le diminue, c'est ce que prouve la fermeture des maisons de tolérance de Strasbourg, dont il a déjà été question ici.

La Commission des lois s'est occupée de la nationalité de la femme mariée: son active et ardente présidente, M^{me} Maria Vérone, l'avocate parisienne bien connue, présenta un intéressant rapport sur les démarches faites par les femmes à l'occasion de la Conférence de Codification de Droit international à La Haye, et sur les résultats de celles-ci, résultats qui ne correspondent pas encore à toutes nos revendications, mais dont il serait ingrat de ne pas reconnaître les progrès qu'ils représentent. Le *Mouvement* ayant déjà parlé de tout ceci en détails, nous n'y reviendrons pas. Une autre question qui tient à cœur à la Commission des lois est celle de la police féminine, et sur sa proposition, une résolution fut adoptée invitant les Conseils nationaux à désigner une sous-Commission spéciale pour étudier cette question, et à agir auprès de leurs gouvernements en faveur de l'introduction de la police féminine. Cette Commission s'est encore occupée d'une manière générale de la protection de la famille, et voudrait notamment empêcher que les soutiens de famille ayant passé à l'étranger esquivent de la sorte leurs devoirs, et que les pères d'enfants illégitimes se dérobent par l'émigration au paiement de pensions alimentaires: aussi la Commission se prononce-t-elle en faveur d'une Convention internationale par laquelle les Etats membres de la S. d. N. pourraient prendre des sanctions contre le débiteur d'une pension alimentaire, quelle que soit la nationalité du débiteur et quel que soit le pays dans lequel le jugement a été rendu.

La Commission d'éducation recommande aux Conseils nationaux de demander et de soutenir l'introduction de l'enseignement post-scolaire obligatoire dans tous les pays, et attire leur attention sur l'utilité d'obliger les jeunes filles employées, soit dans le service domestique, soit dans les exploitations rurales, à suivre des cours post-scolaires. Cette résolution correspond aux nombreuses tentatives faites depuis des années dans notre pays pour introduire dans tous les cantons l'enseignement complémentaire ménager obligatoire: puisse-t-elle donner à nos Sociétés féminines une nouvelle impulsion pour travailler de toutes leurs forces à cette réforme.

Quant à la Commission du travail féminin, elle s'est occupée surtout de la question si discutée de la protection légale des travailleuses. Les lectrices du *Mouvement* se souviennent comment, lors du Congrès de Paris de l'Alliance pour le Suffrage, il y a quatre ans, cette question avait donné lieu à des débats passionnés; à Vienne, l'atmosphère fut beaucoup plus

paisible, et il fut décidé sans grande discussion que le C. I. F. n'entreprendrait aucune action à cet égard sans une consultation préalable des travailleuses et autres organisations intéressées. La Commission s'est prononcée en faveur de l'institution des salaires minima, et recommande de veiller que, lors de l'établissement du taux de ceux-ci, aucune différence ne soit faite entre hommes et femmes.

Il faudrait plus de place que celle dont nous disposons pour parler encore du travail des autres Commissions, comme par exemple celle du Cinéma, ou celle du Suffrage, ou de l'Emigration, ou des Arts, ou encore de l'Hygiène publique, et dont chacune a travaillé avec plus ou moins de zèle. Mentionnons encore la Commission des Finances, qui avait la tâche importante de fixer les contributions annuelles des Conseils nationaux.

Si, d'une manière générale, on a bien travaillé dans les séances spéciales des Commissions, on ne peut malheureusement pas en dire autant des séances plénières, dont les discussions nous ont paru prendre inutilement beaucoup de temps; la présidente l'a elle-même reconnu. Il est évident que l'Alliance Internationale pour le Suffrage accomplit un travail très semblable à celui du Conseil International, et c'est pourquoi toutes les déléguées ont salué chaleureusement un premier essai de collaboration. Mais il en sera parlé plus loin, et nous n'ajouterons qu'un mot en terminant: c'est combien l'accueil si cordial des Viennoises a été au cœur des déléguées, et combien chacune de nous s'est vite sentie chez elle dans cette belle ville, et au milieu de ses sympathiques habitants.

(Trad. française.)

E. V.-A.

(A suivre.)

Liste des femmes membres de délégations à la Conférence Internationale du Travail

(Genève, juin 1930)

ALLEMAGNE:	M ^{lle} Moercke, conseillère technique (groupe ouvrier).
CANADA:	Mrs. Mac Williams, conseillère technique gouvernementale.
CHINE:	Mrs. Hoo-Shih-Nan, conseillère technique (groupe ouvrier) et secrétaire de délégation.
DANEMARK:	M ^{lle} Clara Black, inspectrice de fabriques, conseillère technique gouvernementale.
GDE-BRETAGNE:	Miss Margaret Bondfield, Ministre du Travail, première déléguée gouvernementale.
FRANCE:	M ^{me} Letellier, inspectrice du travail, conseillère technique gouvernementale.
HONGRIE:	M ^{lle} Rosenberg, conseillère technique gouvernementale.
IRLANDE:	Miss Brigid Stafford, déléguée gouvernementale.
PAYS-BAS:	M ^{lle} Steenbergh, conseillère technique gouvernementale, secrétaire de délégation.
POLOGNE:	M ^{me} Wasniewska, conseillère technique (groupe ouvrier) M ^{lle} Sykorska, secrétaire de délégation.
ROUMANIE:	M ^{me} Romnicio, conseillère technique gouvernementale.
SUÈDE:	M ^{lle} Hesselgren, conseillère technique gouvernementale.
SUISSE:	M ^{lle} Dora Schmidt, conseillère technique gouvernementale.

La IV^{me} Journée d'Education à Neuchâtel

Consacrée au grand sujet des *Droits de l'enfant en éducation*, la série des conférences et discussions organisé le 31 mai, à l'Aula de l'Université, par l'initiative de l'Alliance de Sociétés féminines suisses (Commission d'éducation nationale), de la Fondation *Pro Juventute* et de la Société pédagogique romande (Section neuchâteloise), avec l'appui des Associations féminines et pédagogiques de la région, la IV^{me} Journée d'éducation à Neuchâtel eut un succès retentissant; jamais pareille participation n'avait répondu à l'appel.

Les droits de l'enfant impliquent les devoirs des parents, des éducateurs, de tous les enseignements et aussi ceux des pouvoirs